

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Février 2024



QU'EST-CE QU'UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Le maître d'apprentissage est un acteur clé, salarié expérimenté de l'entreprise. Il guide et accompagne l'apprenti dès son intégration afin d'obtenir la qualification visée. Chargé du suivi de l'apprenti tout au long de son parcours de formation au sein de l'entreprise, le maître d'apprentissage contribue à la réussite du contrat.

Entreprises concernées

Toute entreprise recrutant des salariés en contrat d'apprentissage doit désigner un maître d'apprentissage.

Avantages

Transmettre les savoir-faire et les valeurs de l'entreprise ;

- Favoriser l'efficacité et l'opérationnalité de l'alternant ;
- Promouvoir ses métiers, fidéliser ses salariés et assurer la pérennité des compétences.

Conditions de réussite

Former le maître d'apprentissage, c'est lui donner les outils et les méthodes pour gérer sa mission efficacement, garantir le transfert des compétences et accompagner l'apprenti jusqu'à la fin de son contrat.

Missions

- Former sur la pratique du métier visé et transmettre ses compétences ;
 - Accueillir et aider l'apprenti dans l'entreprise ;
 - Organiser, coordonner et évaluer les activités du nouveau salarié ;
 - S'informer de son parcours au sein du CFA et de ses résultats.
- Consacre du temps aux relations avec le CFA.

Financement

Selon les critères de financement définis par votre branche professionnelle, votre Opco peut prendre en charge

- la formation de votre maître d'apprentissage ;
- l'aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage.



Il peut être le chef d'entreprise lui-même, sauf accord de branche, ou un salarié volontaire. Il est majeur et possède des compétences professionnelles mais aussi des qualités pédagogiques.

Sauf convention ou accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit :

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

OU Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.



Combien d'apprentis peut-il encadrer ?

2 apprentis +
1 redoublant au maximum

Peut-il y avoir plusieurs maître pour un apprenti ?

Oui, plusieurs salariés peuvent se partager le rôle de maître d'apprentissage, il suffit de désigner un référent qui sera en charge de la liaison avec le CFA.



À QUOI S'ENGAGE-T-IL ?

Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme.